

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

# COURRIER DE ROANNE

HEBDOMADAIRE, POLITIQUE, INDÉPENDANT

ABONNEMENTS : Un an, 40 fr.; — Six mois, 5 fr. 50 c.  
 INSERTIONS : Réclames, la ligne 25 c., — Annonces, la ligne, 45 c.

Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> et du 15 de chaque mois, et sont considérés comme continués, sauf réception d'avis contraire.

Les annonces judiciaires et légales seront dorénavant insérées dans n'importe quel journal du département, au choix des intéressés, en se conformant aux prescriptions de la loi.

LES ANNONCES SONT REÇUES :  
 à Paris, Dongrel et Bullier jeune, pl. de la Bourse, 33, rue Vivienne;  
 à Lyon, chez M. J. Malignon, agent de publicité 14, r. Tupin.

BUREAUX : rue Traversière, n° 21 au 4<sup>me</sup>,  
 ouverts de 9 à 11 heures du matin, et de 3 à 5 heures du soir.  
 Pour tout ce qui concerne la rédaction,  
 s'adresser à M. DEVILLE, rédacteur en chef.  
 Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

A l'expiration de leur abonnement, les personnes qui ne voudraient pas le renouveler, devront en aviser l'administration du *Courrier de Roanne* qui, si elles ne le font pas, les considérera comme ayant contracté un nouvel abonnement.  
 Celles qui n'ont point encore payé le prix de leur abonnement sont instamment priées de le faire, soit au bureau du *Courrier*, rue Traversière n° 21, soit chez M. MARILLIER, rue des Planches n° 30, administrateur seul chargé des recouvrements.

## ELECTION DU 11 MAI.

## Charente-Inférieure.

Résultat complet, sauf trois communes :  
 M. Roffinton (élu)..... 49.822  
 M. Rigaud..... 46.445  
 Voix perdues..... 1.000

## Loir-et-Cher

Résultat complet :  
 M. Lesguillon (élu)..... 34.996  
 M. Couteau..... 9.957  
 M. Marinet..... 7.630  
 Bulletins nuls..... 444

## Rhône

Résultat complet, sauf un canton :  
 Electeurs inscrits. 186.757  
 Votants..... 130.000 (envir.)  
 M. Guyot (élu)..... 88.821  
 M. Ranc (élu)..... 88.476  
 M. Desgranges..... 40.907  
 M. Jacquier..... 40.177

## Haute-Vienne

Résultat complet :  
 Electeurs inscrits..... 85.261  
 Votants..... 49.592  
 M. Georges Périn (élu)..... 32.102  
 M. B. St-Marc-Girardin. 17.490  
 Voici, d'après le *Petit Lyonnais*, le résultat exact du scrutin pour la ville de Lyon :

Ranc..... 50.209

Guyot..... 50.183

Desgranges..... 15.431

Jacquier..... 15.102

Sur treize sections électorales comprises dans la commune de Lyon, une seule, la onzième (Bellecour), a donné la majorité à la liste réactionnaire.

Le *Salut public* constate que les voix des radicaux ont été plus nombreuses dimanche qu'en 1871, et qu'il y a eu moins d'abstentions.

## BULLETIN

Roanne le 17 mai.

Comme on vient de le voir, la journée du 11 mai a été bonne pour la République. Si dans le tableau du résultat il existe un seul point noir, il n'est pas de taille à causer la moindre inquiétude.

Monsieur Boffinton, premièrement, n'a obtenu qu'une infime majorité due, dit-on à des manœuvres exceptionnelles, prévues et condamnées par la loi. Ensuite si l'on considère que M. Boffinton a été le préfet à poigne de ce département, que tout le personnel administratif impérial est encore en place, on ne saurait s'étonner de la réussite de cette candidature effrontée.

Les conspirateurs contre la souveraineté nationale poursuivent sans relâche leur machinations pour mutiler le suffrage universel, il serait oiseux d'énumérer toutes les ruses et tous les sophismes qu'ils rêvent d'employer pour atteindre leur but : ils sont impuissants et quoiqu'ils fassent, ils ne sauraient rien établir de durable.

On nous menace de la création d'une seconde Chambre. Le gouvernement n'est dit-on pas moins entêté pour la réalisation de ce projet que la droite versaillaise. En admettant que cette seconde Chambre soit décidée et installée, admettrait-on qu'il faille plus longtemps pour la remercer de ses services que tout autre sénat impérial ou royal ?

Les restaurateurs de sénats et de trônes sont impuissants. Rassurons-nous et attendons.

Les procès-verbaux de la commission de permanence, les démarches imprudentes faites par les meneurs des factions monarchiques auprès du président de la République, le langage violent des journaux infodés à la Droite, tout nous révèle une crise arrivée à son état le plus aigu.

Devons nous en inquiéter ? Non, veillons, et l'avenir nous appartient. Les conspirateurs et les tyrans passent, les peuples restent. Aveugles sont les restaurateurs insensés d'un passé douloureux qui ne voient point les progrès incessants de l'humanité qui marche sans eux, et malgré eux.

Outre les cinq sièges de députés auxquels il a été pourvu le 11 mai, il y a cinq vacances nouvelles.

Guadeloupe, M. Rollin, démissionnaire ; — Puy-de-Dôme, M. Moulin, décédé ; — Loire, M. Dorion, décédé ; — Haute-Garonne, M. d'Auberjon, décédé, et Aube, M. Lignier, démissionnaire.

Les manœuvres auxquelles se livrent depuis le 27 avril les journaux monarchistes, dans le but d'inquiéter les esprits et de semer l'alarme, ont été vaines. Au nombre des démentis qui leur arrivent chaque jour, on remarque une lettre du maire de Lizieu, au *Constitutionnel*, qui suffirait, s'il restait un peu de pudeur à ces journalistes, pour les condamner à un silence éternel.

Il n'est plus douteux que MM. Jules Simon et de Goulard aient, chacun de son côté, offert leur démission au président de la République, considérant comme impossible de rester plus longtemps à côté l'un de l'autre dans le même ministère. Mais il paraît également certain que M. Thiers a décidé ses deux collaborateurs à ajourner leur retraite éventuelle jusqu'après la réouverture de la session. Le président de la République estime qu'il serait complètement inopportun et fâcheux de faire intervenir dans la situation présente des questions purement personnelles. On peut donc croire que d'ici au 19 mai il n'y aura aucun changement dans le cabinet.

Il serait puéril de se lancer dans les hypothèses, trois jours seulement nous séparent du moment où le commandant du navire en panne, prendra une résolution. S'il est sage, il mettra le cap sur la République. Le vent du 27 avril a redoublé le 11 mai, louvoyant pour éviter le port est impossible, entre Charlybe et Sylla on ne saurait lofer — sans périr.

ESPAGNE. — Les sancta-cruces continuent leurs exploits en Espagne. Le récit de leurs hauts faits, les horreurs qu'ils commettent au nom de Dieu et du principe de légitimité fait dresser les cheveux.

Les résultats obtenus par les républicains fédéraux dans les élections pour l'Assemblée constituante espagnole, permettent d'espérer que bientôt la nation entière mettra promptement un terme au brigandage carlistes.

On compte les élus pour la constituante comme suit :

310 Républicains fédéraux, 8 internationalistes 30 irréconciliables 10 républicains indépendants et 30 monarchistes.

L'audacieux coup de main qui vient de de livrer aux carlistes une ville importante, fort peuplée, très-riche et très-prospère, Mataro, à cinq lieues de Barcelone, a produit une impression très-vive. Les carlistes, il est vrai, n'ont pu conserver ce point, et lorsque la colonne partie de Barcelone est arrivée à Mataro, les insurgés avaient disparu, non sans avoir dévalisé la douane et rançonné la ville.

ROME. — Un meeting au sujet des corporations religieuses devait avoir lieu à Rome. Le gouvernement s'y est opposé ; de là sont venues quelques démonstrations et des répressions regrettables. Des arrestations ont été opérées.

Le parlement italien discute la loi sur les corporations religieuses.

Rome, 12 mai soir.  
 Le directeur du journal la *Capitale* a été arrêté hier pour provocation à la rébellion.

Le préfet de Naples a interdit hier une démonstration tendant à demander la suppression complète des corporations religieuses.

Les nouvelles de la santé du pape peuvent se résumer ainsi : Sa Sainteté Pie IX se porte bien : on est dans l'inquiétude, son estomac ne fonctionne plus, toute la partie inférieure du corps est enflée ; et vice-versa. Pas de nouvelles aujourd'hui.

## UN BON SIGNE.

Nos ouvriers de la ville et des champs préfèrent généralement de petits tableaux de chiffres vrais, à tous les grands discours qui se débitent

à Versailles. Nous leur soumettons un travail de statistique électorale qui ne nous semble pas inutile à publier, au moment où le premier article du mandat donné aux nouveaux députés est la dissolution.

Depuis le 2 juillet 1871, six scrutins pour des élections législatives ont eu lieu en France : ce sont ceux des 2 juillet 1871, 7 janvier, 9 juin et 20 octobre 1872, 27 avril 1873, et 11 mai 1873.

Les départements ainsi consultés sont au nombre de 62.

En y ajoutant les élections qu'ont eu à faire nos colonies d'Algérie (départements d'Alger et d'Oran), de la Guadeloupe, de la Guyane et de l'Inde française, on trouve que les députés ainsi élus dans ces cinq scrutins sont au nombre de 149.

Sur ces 149, les différentes nuances de l'opinion républicaine en comptent 119. Les légitimistes, orléanistes et bonapartistes ne peuvent en revendiquer, à eux tous, que 30. Dans les dernières élections des 27 avril et 11 mai 1873, sur 13 élus on compte 1 cléricale 1 Bonaparteux à poigne et 11 républicains, parmi lesquels figurent Barodet, Lockroy, Ranc et Lesguillon.

Sur les 119 républicains, les neuf dixièmes au moins appartiennent à la gauche ou à l'union républicaine. Le centre gauche compte à peine quelques représentants.

En dehors des colonies, les soixante-deux départements que nous venons d'énumérer représentent un peu plus des deux tiers de la France, et la presque totalité de ces soixante-deux départements n'a cessé, depuis le 2 juillet 1871, de réclamer avec insistance la dissolution de l'Assemblée.

Et dans ce calcul, nous omettons la longue série d'élections pour les conseils généraux, conseils d'arrondissement, conseils municipaux, qui ont été perpétuellement à l'avantage des républicains.

Ces chiffres peuvent, comme on dit, se passer de commentaires. Ils disent suffisamment tout ce que ferait une assemblée qui tiendrait compte de la volonté du pays.

Et les monarchistes du 8 février osent encore se dire représentants de la France républicaine!!!

## Nouvelle République.

Tous les journaux à cascades enverront des félicitations au *Figaro*. Ils étaient à bout d'idées, la République conservatrice comme l'essai loyal est démodé, usée jusqu'à la corde, le besoin d'un mot nouveau se fait vivement sentir. M. Francis Maynard l'a inventé, ce mot : la *République réactionnaire*.

Attendons nous donc à voir pendant des semaines les feuilles à scandales s'acharner à disséquer et prôner une à une toutes les théories à l'usage des princes et prétendants, que selon eux comporte l'indispensable *République réactionnaire* qu'elles vont nous conseiller d'acclamer ; sauf à adopter plus tard l'essai loyal de la République radicale, dirigé par les bonnets à poil et surveillé par les préfets à poigne.

Dans un article du 13 la *République française* se sert de cette expression et lui attribue son véritable sens. Nous citons :

L'impression causée par les élections du 11 mai a été moins vive qu'on ne l'aurait cru. Les alarmistes avaient dépensé leurs frayeurs de commande, et la démocratie républicaine, au 27 avril, avait compris du premier coup la puissance irrésistible dont elle jouit dans le pays.

Tout reste subordonné aux résolutions du gouvernement. Les organes ordinaires de sa pensée sont assez calmes. Ils disent qu'il faut persévérer dans la politique adoptée. Il y a donc une politique adoptée ? S'il faut en croire les novellistes, cette politique consisterait à proclamer une République, qui ne serait plus la République conservatrice, mais la République réactionnaire. On parle d'une loi électorale qui fixerait à deux ans le délai du domicile, qui supprimerait le scrutin de liste pour y substituer le vote par arrondissement, qui établirait un prétendu Sénat républicain ou n'entreraient que d'anciens députés, trois par département, et sans tenir compte des différences d'importance et de population.

Nous ne pouvons croire que ce soit là l'enseignement recueilli par le pouvoir dans tant de scrutins significatifs. La République conservatrice était un non-sens ou un truisme ; la République réactionnaire serait un véritable péril. Veut-on sérieusement nous jeter encore une fois dans des extrémités terribles où le pays perdrait ce qui lui reste de respect du droit et de confiance en l'avenir ? On calomnie le gouvernement quand on lui prête de semblables desseins. Nous ne voulons pas ajouter foi à ces calomnies. Interprètes modérés d'un parti politique dont la modération est aujourd'hui la première règle, nous repoussons et nous combattons toutes les solutions violentes, d'où elles viennent. Toutes les utopies ne viennent pas d'en bas. S'il y a les utopistes du progrès, il y a aussi les utopistes de la conservation, et il y a une profonde parole

dans l'écriture que nous avons souvent méditée, c'est que la prudence conseille de se défier de la prudence des prudents.

## LE DERNIER MOT DE LA RÉACTION

La domination par tous les moyens, au besoin les plus inavouables, les plus honteux, les plus féroces et les plus sanguinaires, avec le droit ou l'apparence du droit, quand ce droit peut se manipuler au gré du pouvoir qui en dispose, comme il en est advenu du suffrage universel pendant vingt ans d'Empire ; au mépris du droit lorsque le droit pratiqué loyalement finit, à la longue par produire ses naturelles et légitimes conséquences, l'ordre dans l'égalité et dans la liberté ; mais enfin la domination à tout prix : tel est le but des monstrueuses complots de la triple ou quadruple oligarchie nobiliaire, bourgeoise, césarienne et par-dessus tout cléricale, que la France vaincue, foulée encore par l'occupation étrangère, altérée de paix, soucieuse de son avenir et de sa régénération, jalouse de reconquérir sa place dans le monde, a le triste privilège de voir à l'œuvre depuis plus de deux ans pour traverser ses efforts les plus généreux et les plus patriotiques.

Nous ne voulons pas aujourd'hui parler du rôle de dupes que jouent une partie de ces complices armés en guerre contre la Révolution, descendants dégénérés de 89 dont ils procèdent et qu'ils rejettent pour se jeter d'une manière inconsciente et insensée dans les bras de la congrégation qui les mène, et se faire ainsi les instruments dociles de la faction théocratique. Nous ne voulons pas nous occuper d'une chose plus regrettable encore, de la déplorable connivence d'un gouvernement qui s'appelle le gouvernement de la République, dans ces projets de réaction dirigés contre le principe dont il émane, et auxquels seul il donne quelque consistance en assumant la plus forte part de responsabilité dans les conséquences d'une lutte entreprise contre la volonté et la souveraineté de la nation, au mépris de la majorité véritable du pays, aujourd'hui oubliée et méconnue, paraît-il, et sans laquelle pourtant rien de légitime ni de durable ne se fonde.

S'attaquer à la base de nos institutions, régir contre la seule garantie d'ordre social que nous puissions invoquer tous, tant que nous nous sommes, puisqu'en dehors de l'universalité du droit le devoir perd sa consécration pour faire place à l'anarchie légale et ouvrir la voie sans fin ni trêve aux révolutions ; cela est grave et fait le sujet des plus sérieuses préoccupations de tous les bons citoyens. C'est la question la plus actuelle et la plus considérable des temps troublés où nous vivons, et dont le plus grand malheur à nos yeux serait la présence au pouvoir d'hommes d'Etat dont la très-longue expérience resterait au niveau d'une notion fort imparfaite de la justice individuelle et sociale, et particulièrement de l'incorrigibilité de certains partis.

Cette question est à l'ordre du jour et nous y reviendrons. Mais ce qui nous a conduit à écrire les lignes qui précèdent, ce qui nous a fait constater et dire que les ennemis de la République, de la justice et de l'ordre, ne reculeraient devant rien, étaient capables de tout, quand il s'agissait d'assurer la perpétuité de leur règne et le monopole de leur absolue domination, c'est une triste, bien triste page que nous avons là sous les yeux et qui nous rappelle les plus mauvais jours de notre histoire. Les blancs seront toujours blancs, a-t-il été dit de l'ancien parti de l'étranger, fraternisant à plein cœur avec nos amis les ennemis. Toujours le même, toujours nouveau, il compte encore à cette heure, qui le croirait ? à cette heure où cet étranger de son cœur n'a pas encore vidé le sol de la patrie, il compte encore dans son sein des hommes capables d'invoquer contre nous le gracieux secours des rois de l'Europe !

On éprouve à lire ces hontes un tel dégoût qu'on ressent une amère satisfaction à les livrer sans commentaires aux flettrissures de quiconque possède une âme française et respecte les devoirs et l'honneur de la patrie.

C'est dans un journal prétendu français mais en réalité organe de l'internationalisme clérical-monarchique, l'*Union du Sud-Ouest*, que se trouvent les lignes qu'on va lire et auxquelles nous nous contenterons d'indiquer comme réponse les réflexions indignées qu'elles suggèrent à une feuille étrangère, tout en déplorant qu'un gouvernement français traîne à sa remorque — s'il n'est pas lui-même remorqué par lui — un parti dont on était en droit de croire que son patriotisme devait le tenir à distance.

Voici en quel langage antifranchais le journal légitimiste d'Agen fait appel aux monarchies étrangères :

Quand donc les grandes puissances jugeront-elles le moment venu de mettre un frein à toutes les horreurs qui se commettent en France et en Espagne, sous prétexte de l'établissement de la République universelle au nom de laquelle le bonheur est promis à tout le monde ?

De quelle fatale indifférence pour les flots de sang humain qui arrosent le sol de ces deux nations, ou pour les immoralités politiques qui s'y commettent, les chefs des peuples voisins sont-ils frappés ?

De quel aveuglement ces bénéficiaires sont-ils atteints, qu'ils laissent placidement insulter et lâchement détruire !

Est-ce que quelques bluettes des incendies qui nous dévorent ne peuvent pas être portées par les vents des révolutions jusque sur la toiture de leurs palais et les embraser ?...

Qui donc veillera au salut de la grande famille européenne, si ceux qui obéissent cent millions d'hommes ne se hâtent d'opposer une digue infranchissable au torrent démoralisateur qui gronde autour de nous ?

Dans quelles circonstances plus impérieuses a-t-on jamais réuni un congrès pour aviser résolument au moyen de replacer la société, ébranlée jusque dans ses fondements, sur les bases éternelles du droit et de l'ordre légitimes, qui sont aussi celles de la prospérité de la puissance ?

Nous ne voyons pas d'autre moyen dans ces jours où de cyniques ambitions et de basses convoitises se disputent notre pauvre France. Il ne faut pas oublier que l'Europe a besoin de nous.

Elle a bien pu assister, moqueuse et apparemment impassible, jusqu'à ce jour, aux jongleries de nos saltinbanques républicains... C'est la phase de l'imbécillité, comme dit M. Thiers. Mais, dès qu'elle tournera au sang, ce qui ne peut tarder, nous comptons bien qu'elle interviendra.

Oui, nous ne craignons pas de le dire, plutôt une intervention amie de l'Europe, quelque blessante qu'elle puisse être pour notre amour-propre, que la domination perpétuellement déshonorante et sanglante de la République.

Nous savons bien que les radicaux hurleront à cette idée. Mais nous n'en persistons pas moins à la soutenir.

Que voulez-vous, nous sommes Français jusqu'au point de vouloir prévenir l'effusion du sang, la guerre civile, la ruine, le partage et l'effacement de notre pays.

A. DE BOUARD.

Cet odieux appel à l'étranger prouve, ainsi que le fait remarquer l'Alliance républicaine, qu'il est encore sur le sol de la France des hommes à qui Victor Hugo pourrait dire ce que du haut de la tribune il criait à certains ennemis perdus de la République de 1848 :

« Ils coltent l'oreille contre terre pour savoir s'ils n'entendent pas enfin venir le canon russe. » Aujourd'hui que le canon prussien n'a pas suffisamment répondu à leurs patriotiques espérances ils convient au festin d'une nouvelle invasion toutes les têtes couronnées de l'Europe. Ne faut-il pas avouer que si leur fureur les aveugle, elle jette la plus vive lumière sur leurs sinistres desseins ? Un journal nous apprend, en outre, ajoute notre confrère de Mâcon, qu'interpellé par le Réveil du Lot-et-Garonne au sujet de cet article le comité légitimiste du département a gardé le silence, ce qui démontre que l'Union du Sud-Ouest a exprimé non pas un sentiment personnel, mais le sentiment du parti.

Voici comment la Presse de Vienne juge l'attitude des factions monarchiques en France :

Depuis l'échec qu'il vient de subir aux dernières élections pour l'Assemblée nationale, le parti clérical-monarchique de France paraît avoir complètement perdu ce qui lui restait de raison. Il prévoit ou il s' imagine prévoir que le règne des pétroleurs est proche, et que la France entière va se trouver à feu et à sang. Comme il n'a pas confiance dans ses propres forces et qu'il doute aussi, paraît-il, que Dieu et la Sainte-Vierge viennent en aide, en ce moment de pressant danger, à leur peuple bien-aimé entre tous les peuples, il n'appelle rien moins à son secours que les grandes puissances de l'Europe.

Nous laissons aux Français le soin de juger la conduite infâme (die erhosene Gesellen) de ces hommes, qui sont tout prêts à livrer leur patrie, leurs concitoyens à l'étranger, si cela doit les aider à atteindre le but égoïste qu'ils poursuivent.

Dans tous les cas, les royalistes n'auraient pu se démasquer plus pitoyablement qu'ils ne l'ont fait par l'appel que les feuilles de M. de Falloux adressent aux puissances de la sainte-alliance. Tout cœur français dans lequel il reste encore une étincelle de patriotisme aspire après le moment où le dernier soldat étranger aura passé la frontière, et le désir qu'il peut nourrir de faire oublier, par une nouvelle campagne plus heureuse, les désastres de la dernière guerre et de reconquérir les provinces perdues est un désir que ce même patriotisme excuse. Le parti qui, dans un tel moment, ne craint pas non-seulement de jeter un voile d'indifférence et d'oubli sur un passé tout récent, mais encore d'appeler l'étranger dans le pays pour rétablir l'ordre à sa manière et suivant les recettes royalistes ; qui soupire après le retour de ces jours où un roi fut imposé aux Français par les baïonnettes étrangères et où les glorieux symboles des grands exploits de la révolution, traînés à la queue des chevaux, balayaient les rues de Paris, ce parti n'a évidemment plus de base en France.

Mais comme nous le disions plus haut, nous laissons aux Français le soin de juger un pareil monde. Ce qui nous incombe plus particulièrement, à nous, c'est de détruire l'illusion à laquelle s'abandonnent ces Français traités à la patrie (Vaterlandsvrätter), qui s'imaginent pouvoir, à Berlin, à Saint-Petersbourg, à Vienne, faire peur avec ce qu'ils appellent « les excès de la République en France et en Espagne. » Pour ce qui est de ces prétendus excès, nos lecteurs savent ce qu'ils faut en penser. La République à Madrid vient, d'une main énergique, d'étouffer dans son germe la guerre civile que la réaction alphonstiste était sur le point d'allumer, et il est présumable qu'elle ne tardera pas à mettre fin aux incendies, aux assassinats et aux brigandages qui se commettent dans le nord de l'Espagne au nom de Dieu et du roi légitime. Il n'en est guère autrement des excès de la République française. Un mot d'ordre, il est vrai, est parti du camp des royalistes, celui-ci : « Les Allemands ne nous sont point à charge ; mais le royaliste le plus acharné ne pourrait certainement pas qualifier d'excès le paiement de l'indemnité de guerre par la République et l'évacuation du territoire.

Le cri au secours adressé à l'étranger par les royalistes français ne trouvera donc pas d'écho au delà des frontières de France ; au reste, ces mêmes monarchistes, qui ne peuvent rien, ne savent même pas ce qu'ils veulent, divisés comme ils le sont entre eux.

Républicain de l'Allier.

LA MORALITÉ POLITIQUE DE M. DE SUGNY

Nous avons promis de revenir sur cet incident. Quel que soit l'auteur d'un fait important, honorable ou non, notre devoir est de le signaler à nos lecteurs.

Nous avons avec empressement cité le bel exemple donné par l'honorable général du Bessol et reproduit ses loyales paroles ; c'est avec bonheur que nous avons, comme tous nos confrères de la presse, publié les actes, les travaux prodigieux du grand citoyen, notre tant regretté M. Dorian.

Mais autant nous avons du plaisir à signaler une action de probité ou d'héroïsme autant nous éprouvons de répugnance lorsque nous sommes forcés, dans l'intérêt public, de rappeler à nos lecteurs des actes blâmables ou odieux.

C'est pour cela que, dans notre pénible tâche d'aujourd'hui, nous nous bornons à faire un simple récit en reproduisant ce qui depuis le commencement a été écrit touchant ce scandale.

Ce fut dans cette célèbre journée (7 avril) des trois séances de l'Assemblée de Versailles, la veille de sa séparation, qu'au début, de la seconde séance, M. Rouvier est venu protester contre un fait inqualifiable qui prouve bien à quel état d'aveuglement, à quel dédain de tous scrupules la haine de la République et des républicains a amenés les gens de la droite.

Déjà MM. Gent, Gambetta et Esquiros dans la séance du 4, avaient flétri énergiquement la triste manœuvre de la commission des marchés, qui a fait distribuer un rapport des plus violents de M. de Mornay sur les marchés de Marseille, et cela quelques jours avant la prorogation, bien que ce rapport fût prêt depuis plus de deux mois.

La commission du 4 septembre, digne acolyte de celle des marchés, n'a pas voulu rester en retard, et elle a distribué, le 5, un rapport sur les événements qui se sont accomplis pendant la guerre dans l'est et le midi de la France. Cette distribution à la dernière heure avait évidemment pour but de rendre toute rectification et tout démenti impossibles d'ici au retour de l'Assemblée, et de permettre à la presse réactionnaire de répandre et d'exploiter à loisir les attaques plus ou moins calomnieuses que renferme ce document.

Comme on doit bien le penser, ce rapport dû à la plume de M. de Sugny, ne le cède, en violence et en passion, à aucun de ses devanciers ; mais il contient un raffinement de mauvaise foi sur lequel M. Rouvier est venu appeler la réprobation du pays à défaut de celle de la Chambre.

Sous cette rubrique : *Pièces justificatives*, M. de Sugny a inséré une lettre d'un sieur Nicolas, ancien colonel de la garde nationale de Marseille, qui contient les plus grossières calomnies contre les hommes qui ont pris part à l'administration des Bouches-du-Rhône et parmi lesquels sont MM. Esquiros, Gent et Rouvier, membres de l'Assemblée nationale.

On y lit notamment cette phrase : « Tout ce monde était dans une situation de fortune plus que médiocre ; tous aujourd'hui ont une fortune acquise qu'on peut, sans crainte d'être démenti, qualifier de scandaleuse. »

Or, cette lettre n'est parvenue au rapporteur qu'après la dernière réunion de la commission des marchés ; celle-ci n'en a donc pas eu officiellement connaissance, et la responsabilité de ces calomnies en revient exclusivement au rapporteur M. de Sugny.

Aussi a-t-on entendu du sein de l'Assemblée ce cri du colonel Denfert transporté d'indignation : Mais c'est une infamie !

A la protestation indignée de M. Rouvier, M. de Sugny a répondu de la façon la plus pitoyable du monde ; il ne se porte pas garant des dires du sieur Nicolas ; du reste, il n'est que l'organe de la commission, derrière laquelle il a soin de se retrancher.

M. Gent joint sa protestation à celle de M. Rouvier ; il est violemment interrompu par M. de Lorgeril, mais celui-ci, sommé par M. Rouvier de déclarer si le fait siens les dires du rapport, s'assied pitoyablement à son banc, en chevalier de la triste figure.

Cet incident n'eût pas d'autre suite ce jour-là. M. de Sugny, comme nous l'avons dit, n'ayant eu ni le courage d'accepter la responsabilité de la déposition qu'il avait annexé à son rapport, ni la prudence de le désavouer M. le président Saint Marc Girardin, au nom de la commission, opposant aux réclamations indignées des honorables intéressés, la même fin de recevoir équivoque, M. Adolphe Gent demande à M. de Sugny une réparation par les armes.

M. de Sugny trouva des témoins, MM. Chaper et de Rainneville, qui firent aux témoins de M. Gent, MM. Edmond Adam et Laurent-Pichat, une déclaration ainsi conçue : « Les témoins soussignés ne sauraient autoriser par leur concours une rencontre qui serait le prétexte de la plus déplorable, car il pourrait avoir pour conséquence d'enlever aux députés la liberté de remplir leurs obligations parlementaires. »

D'autre part, quelques jours plus tard M. Maurice Rouvier, député des Bouches-du-Rhône, a mis M. Nicolas en demeure de prouver ou de rétracter les faits contenus dans la lettre rendue publique par M. de Sugny et ses collègues de la commission d'enquête sur les actes du gouvernement de la Défense nationale.

Il a obtenu de l'ancien commandant de la garde nationale de Marseille la double déclaration suivante, qui clôt l'incident :

Procès-verbal.

A la suite de la publication d'un mémoire adressé à la commission d'enquête sur le 4 Septembre par M. Germain Nicolas, ex-colonel de la garde nationale, M. Maurice Rouvier, député des Bouches-du-Rhône, ayant considéré certains passages de ce mémoire comme outrageants, tant à son égard qu'à celui des fonctionnaires dont il fut le collaborateur, a chargé, le 28 avril 1873, les soussignés de se rendre auprès de M. Germain Nicolas, pour le sommer de faire la preuve des imputations calomnieuses contenues dans sa déposition ; à défaut, d'exiger une rétractation ou une réparation par les armes.

Après avoir exposé les motifs de leur visite

à M. Germain Nicolas, les soussignés ont reçu de lui la déclaration suivante, qu'ils ont acceptée sous réserve :

« Je déclare n'avoir jamais eu l'intention ni la pensée de porter atteinte à l'honorabilité ni à la vie privée de M. Rouvier, ni d'aucune des personnes ayant rempli à la préfecture de Marseille des fonctions publiques, après le 4 Septembre, et qui pourraient se croire visées par la publication du mémoire de la commission d'enquête sur les événements de Marseille qui ont suivi le 5 septembre, lequel mémoire contenait ma déposition publiée par la presse. Marseille, le 28 avril 1873. »

Signé : Germain Nicolas.

Maurice Rouvier ayant jugé insuffisants les termes de la déclaration qui précède, les soussignés ont dû se mettre de nouveau en rapport avec M. Nicolas pour lui demander une déclaration plus explicite et une plus complète rétractation.

M. Nicolas a complété sa déclaration par le paragraphe suivant :

« En conséquence, je déclare retirer tout ce qui, dans ma déposition, peut être considéré comme une accusation contre l'honneur de ces personnes. »

Signé : G. NICOLAS.

Cette addition donnant pleine satisfaction à la demande de leur mandant, les soussignés, considérant leur mission terminée, ont signé le présent procès-verbal.

Marseille, le 28 avril 1873.

E. PELOUS, rédacteur de la Tribune républicaine ; RAIMOND-DEFAISSE, ex-chef de bataillon à l'armée des Vosges, chevalier de la Légion d'honneur.

Après la rétractation de M. Nicolas arrive celle de la commission qui avait publié ses calomnies à titre de « pièces justificatives. Rien de plus édifiant, dit La République française, que ce document. Il nous fait savoir d'abord que c'est en apprenant que M. le comte Daru faisait partie de la Commission du 4 Septembre que le sieur Nicolas s'est proposé d'adresser une déposition à la Commission. Le 1er mars 1873, en effet, il écrivait ceci à M. Daru.

« Apprenant seulement à l'instant que vous faites partie de la Commission du 4 Septembre, je me propose de vous adresser, si vous le jugez nécessaire, divers renseignements sur les événements dont Marseille a été le théâtre en novembre 1870. »

M. Daru, au reçu de cette lettre, s'empressa de répondre, le même jour, au sieur Nicolas que la Commission, bien que le rapport fut « adopté et imprimé », recevrait sa déposition et qu'elle trouverait place dans les pièces annexées au rapport. Le sieur Nicolas ne se fit pas prier. Il adressa sa déposition à la Commission, non sans faire valoir dans une lettre écrite à M. Daru le courage qu'il lui avait fallu « pour oser écrire » ce qu'il appelle sa déposition. Cet empressement à parler de son courage à braver des périls imaginaires n'inspira aucune défiance à M. Daru et à la Commission. Il y a plus : dans son Mémoire, ce sieur Nicolas avait eu l'impudence d'entretenir la Commission de sa « situation particulière ».

Il y avait joint des pétitions au ministre de la guerre pour lui et ses officiers. Le sieur Nicolas pensait que son « Mémoire » valait bien un salaire. La Commission commence à concevoir des doutes sur la moralité du personnage. Elle l'avertit que sa déposition sera imprimée, mais, lui écrit M. Daru : « Nous vous demanderons seulement la permission de retrancher, pour l'impression, tout ce qui pourrait concerner votre situation particulière ; les pétitions que vous avez adressées pour vous ou vos officiers au ministre de la guerre ne seraient pas à leur place dans un document d'enquête. »

Ainsi donc, les membres de la Commission prenaient sur eux de faire de prudentes suppressions dans la déposition du sieur Nicolas. Ils n'avaient garde cependant d'en supprimer les passages odieux à l'adresse de leur collègues de l'Assemblée. Leur austère impartialité s'y opposait.

Malheureusement pour la Commission, les honorables députés difamés ont protesté avec une énergie dont elle s'est sentie toute troublée. Elle a pris alors, mais un peu tard, le parti de demander devant elle le sieur Nicolas et réclamer de lui des explications. Ces explications, les voici telles que nous les trouvons dans le procès-verbal de la séance du 14 avril, de la Commission d'enquête :

RAPPORT DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LE GOUVERNEMENT DE LA DÉFENSE NATIONALE.

(Procès-verbal de la séance du 14 avril 1873.) PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE DARU.

M. le colonel Nicolas est introduit.

M. le Président remercie le témoin de son empressement à répondre à l'appel de la Commission. Il lui expose ensuite l'objet de sa comparaison.

Vous avez, monsieur, lui dit-il, été convoqué le 19 décembre 1871, mais vous étiez absent à cette époque et notre lettre de convocation ne paraît pas vous être parvenue.

Depuis, des informations nombreuses et complètes nous ayant été fournies sur les événements de Marseille, nous avons renoncé à recevoir votre déposition. Mais une année plus tard, le 1er mars 1873, j'ai reçu une lettre de vous ainsi conçue :

« Apprenant seulement à l'instant que vous faites partie de la Commission du 4 septembre, je me propose de vous adresser, si vous le jugez nécessaire, divers renseignements sur les événements dont Marseille a été le théâtre en novembre 1870, alors que j'étais général en chef des gardes nationales des Bouches-du-Rhône. »

Dans la même lettre, et faisant allusion aux mêmes événements, vous disiez :

« Alors les fonctionnaires de tout ordre, fuyant l'insurrection ou pactisant avec elle, ainsi que je pourrais le prouver pièces en main. » C'est donc vous, monsieur, qui nous avez offert en ces termes votre témoignage, ce n'est pas nous qui l'avons sollicité.

Je vous ai répondu le 1er mars, que votre nom et vos services nous étaient parfaitement connus, que les citoyens les plus honorables de Marseille avaient témoigné de votre courageuse conduite dans les journées des 1er, 2, 3 et 4 novembre, et que nous acceptions votre offre, bien qu'elle fût tardive. Je vous écrivais que l'enquête était ter-

minée, le rapport de la Commission adopté et imprimé, mais que si vous aviez des faits importants à nous signaler, nous recevions votre déposition, qui pourrait trouver place dans les pièces annexées au rapport.

Le 15 mars, vous nous adressiez de Marseille, un mémoire, écrit entièrement de votre main, accompagné d'une lettre par laquelle vous m'invitez à le transmettre à la Commission.

« J'ai été, disiez-vous dans cette lettre d'envoi, peut-être un peu prolix, mais selon moi, il faudrait un gros volume pour bien faire connaître les événements dont il s'agit. »

Le même jour par le même courrier, vous m'écriviez une seconde lettre, de laquelle je vous demande, monsieur, la permission de détacher le passage suivant.

« Vous savez, monsieur le comte, si j'ai dû faire preuve de courage dans ces circonstances douloureuses dont je viens de rappeler les sanglants épisodes. Aujourd'hui il m'a fallu un courage d'un autre genre pour oser écrire ce que vous recevez à l'adresse de la Commission d'enquête, car le parti révolutionnaire tout puissant, surtout à Marseille... ne m'a jamais perdu de vue et ne me pardonnera jamais de l'avoir vaincu. Aussi, je m'attends à voir sa haine contre moi grandir encore, si c'est possible, à cette occasion, car il est certain que mon rapport sera vite connu de quelques membres de l'Assemblée ayant des attaches avec ce parti. Mais je fais mon devoir comme je crois l'avoir fait dans d'autres temps... »

Ainsi, monsieur, à l'heure où vous acheviez votre mémoire, vous pensiez, en nous l'adressant, faire acte de courage. Avant même que ce rapport fut dans nos mains, vous exprimiez la pensée qu'il serait bientôt connu de membres de l'Assemblée qui ne font point partie de la Commission, et vous ajoutiez : « Je fais mon devoir. »

En remplissant volontairement ce devoir qui est celui de tout bon citoyen, vous vous rendiez compte, non-seulement des périls qui pourraient, disiez-vous, en résulter pour vous, mais encore du caractère de l'écrit que vous nous adressiez.

Cela est si vrai, que votre lettre du 12 mars se termine par ces mots : « Vous me feriez le plus grand plaisir en m'accusant réception de ce volumineux courrier, de me faire connaître l'opinion que vous avez, du contenu de mes lettres et dépositions. »

Qu'était-ce donc que votre mémoire ? Une déposition, c'est vous qui l'avez dit.

Je vous en ai accusé réception le 16 mars dans la lettre suivante :

« Monsieur,

« J'ai reçu le mémoire que vous avez bien voulu nous envoyer ; communication en a été donnée à la commission, qui le fera imprimer dans les pièces annexées au rapport sur Marseille. Nous vous demanderons seulement la permission de retrancher, pour l'impression, tout ce qui pourrait concerner votre situation particulière ; les pétitions que vous avez adressées pour vous ou vos officiers au ministre de la guerre, ne seraient pas à leur place dans un document d'enquête. »

Tels sont, Monsieur, jusqu'à la date du 16 mars dernier, les seuls rapports que la commission ait entretenus avec l'ancien général en chef de la garde nationale de Marseille.

Depuis ce temps, le rapport de la commission qui, à cette époque était déjà imprimé et à la rédaction duquel votre mémoire du 12 est absolument étranger, a été soumis à l'Assemblée et comme vous en étiez prévenu, votre déposition a figuré parmi les pièces qui y ont été annexées.

Cette déposition, vous ne l'ignorez pas, a soulevé, au sein de l'Assemblée un incident grave à la suite duquel nous avons dû vous appeler.

Le passage de votre mémoire qui a provoqué cet incident est celui-ci :

« Tous les hommes dont je viens de parler, préfet, intendant, délégué aux fournitures et bon nombre de fournisseurs, ainsi que de nombreux parasites dont les fonctions sont restées ignorées de tout le monde, tout ce monde végétait dans une situation de fortune plus que médiocre. »

« Tous ont aujourd'hui une fortune, que l'on peut, sans crainte d'être démenti, qualifier de scandaleuse. »

Cette imputation, conçue dans des termes vagues et généraux, a aujourd'hui besoin d'être précisée.

A qui s'applique, dans notre pensée, le passage du mémoire que je viens de mettre sous vos yeux ?

Quelles sont les personnes dont la fortune a scandalisé Marseille ?

Pouvez-vous nous les indiquer et nous donner des preuves à l'appui de votre assertion ?

Le témoin ainsi interrogé a répondu qu'il comprenait toute la gravité de la question qui lui était posée. Il déclare qu'il n'a jamais eu la pensée d'attaquer, dans leur vie privée, les personnes dont il a parlé. Il s'est fait l'écho de bruits qui circulent à Marseille, il les a répétés à titre de simples renseignements, il ne pouvait en apporter aucune preuve, il entendait les donner comme des indications de faits et non des personnes et laisser la commission maîtresse de supprimer les passages qu'elle ne croirait pas bon de publier.

Un membre de la Commission fait observer au témoin que les commissions d'enquête n'ont jamais eu le droit de retrancher, pas plus que le droit d'ajouter quelque chose de substantiel aux dépositions qu'elles reçoivent ; le colonel a été prévenu le 15 mars que son mémoire serait imprimé ; il devait donc s'y attendre, il devait savoir d'ailleurs par la publication des volumes déjà distribués que les dépositions, même celles qui contiennent des paroles quelquefois offensantes pour des personnages ayant droit à l'estime de tous, étaient intégralement reproduites.

Le témoin prétend que dans une lettre postérieure au 15 mars, il aurait autorisé la Commission à retrancher tout ce qui lui paraîtrait manquer de convenance ou d'opportunité.

Un des secrétaires de la Commission, celui qui a été chargé de mener le témoin à Versailles, dit que la seule lettre existante au dossier, depuis le 15 mars, est une lettre du 9 avril, postérieure par conséquent, aux réclamations qui se sont produites à la tribune.

M. le Président fait rechercher aux archives la lettre dont parle le témoin ; elle n'est pas retrouvée. Le secrétaire-archiviste déclare ne l'avoir pas reçue.

Soyez convaincu, Monsieur, ajoute M. le Président, que sur un seul mot de vous, sur le simple énoncé d'un doute de votre part, quant à la fidélité de vos souvenirs ou quant à l'exactitude

de vos informations, votre rapport n'eût pas été porté à l'impression, pas plus que ne l'ont été les passages des dépositions des témoins, et il y en a un très-grand nombre, qui ont été modifiés par les déposants.

Le témoin répond qu'il croyait, au fond, avoir affaire à une commission secrète qui s'appropriait les renseignements donnés de manière à couvrir de sa responsabilité ceux qui les transmettaient. Il n'avait voulu que signaler, d'une manière générale, des faits scandaleux dont il n'a pas la preuve, mais dont on s'entretient partout à Marseille.

M. le Président lui répond qu'il s'est mépris sur le caractère des Commissions d'enquête. S'il a cru que les dépositions des témoins étaient secrètes, s'il a cru que son mémoire ne serait pas imprimé, ou qu'on pourrait y introduire par voie d'élimination ou d'addition, un changement quelconque, il s'est trompé. Ces erreurs, il les a commises de bonne foi assurément, mais ce sont des erreurs.

M. le Président ajoute ceci : La déclaration que vous nous faites aujourd'hui sera publiée comme celle du 15 mars, comme toutes les pièces de l'Enquête l'ont été. Vous comprenez, je l'espère, aujourd'hui, que nous ne pouvons pas agir autrement. Si les faits contenus dans votre déposition du 15 mars avaient été affirmés et précisés par vous aujourd'hui, notre devoir serait de le dire. Ils sont dénués de preuves et vous exprimez même le regret de les avoir légèrement allégués, nous devons le déclarer. Je vous invite, en conséquence, à rédiger vous-même par écrit, la réponse que vous entendez faire aux deux questions suivantes que je vous pose :

1° A qui s'applique, dans votre pensée le passage de votre mémoire sur lequel nous avons appelé votre attention ?

2° Quelles sont les personnes dont la fortune a scandalisé Marseille ?

Pouvez-vous les indiquer et donner des preuves à l'appui de votre assertion ?

Le colonel Nicolas se retire dans une salle voisine et en rapporte bientôt, écrite de sa main, la réponse suivante :

« Vous me demandez si je prétends appliquer à telle ou telle personne les assertions vagues et générales qui sont contenues dans mon mémoire. Non ! Je ne saurais les appliquer à personne. Je me suis fait l'écho des bruits qui circulaient et je les ai transmis à la Commission, à titre de renseignements, sans y attacher d'importance. »

Après avoir donné à la Commission, lecture de cette déclaration, le Président informe qu'il en sera fait par la Commission, l'usage qui lui a été annoncé.

La séance est levée.

Séance du 17 avril 1873.

PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE DARU.

Le procès-verbal de la séance du 4 avril 1873 est lu et adopté.

La commission décide que ce procès-verbal sera imprimé, comme annexe au rapport sur Marseille et distribué à tous les membres de l'Assemblée.

Le président de la Commission, Comte DARU.

L'un des secrétaires, ANTONIN LEFÈVRE-PONTALIS.

Voilà ce qu'on peut lire dans le cahier n° 1,416 K., du feuilleton officiel des travaux de l'Assemblée nationale. Tel est le monde de procéder de cette pompeuse Commission d'Enquête sur le 4 septembre. Voilà les personnages dont ces juges sollicitent le témoignage ! Voilà les piteuses rétractations qu'ils sont contraints de s'infliger à eux-mêmes ! Nous ne croyons pas qu'il soit besoin d'insister plus longtemps sur ce ridicule incident.

Les camoufflets se succèdent sans interruption à l'adresse de la commission du 4 septembre, qui, comme chacun sait, a fait siennes des calomnies du sieur Nicolas, ex-colonel de la garde nationale de Marseille.

La lettre suivante vient d'être adressée à M. de Sugny, l'héroïque rapporteur de la commission, par M. Guinot, ancien maire de Marseille :

Monsieur,

Le rapport que vous avez fait sur les événements qui se sont accomplis à Marseille, notamment du 30 octobre au 10 novembre 1870, contient des erreurs qu'il aurait été bien facile d'éviter en interrogeant les personnes en cause. Pour moi, je relève surtout la déposition du colonel Nicolas, imprimée à la suite de votre rapport ; et complaisamment reproduite par une presse qui ne se pique pas d'impartialité.

L'appréciation suivante de M. Nicolas porte sur des faits entièrement controuvés.

Maintenant, quelques mots de la Commune révolutionnaire qui a siégé quelques jours à l'hôtel de ville. Tous les hennés gens se demandent encore pourquoi aucun de ses membres n'a été inquiété.

Libre à l'auteur de la déposition par vous reproduite d'apprécier ce fait comme il l'entend ; mais là où je l'arrête, c'est lorsqu'il dit :

On se demande aussi comment le gouvernement a pu nommer maire l'un des membres de cette commune révolutionnaire, M. Guinot.

A Marseille chacun sait, et il n'est personne qui ne l'ait lu dans les journaux de cette époque, qu'au lieu d'être « un des membres de la Commune révolutionnaire », j'avais protesté de la manière la plus énergique contre les envahisseurs de l'Hôtel-de-Ville, et cela, en leur présence, dans la salle des séances ordinaires du conseil municipal dont ils s'étaient emparés et dont je forçai l'entrée malgré la résistance d'un garde civique, qui avait reçu la consigne de ne laisser entrer personne et qui croisa sa baïonnette contre moi.

A mon entrée, le chef des envahisseurs m'intima l'ordre de me retirer « parce que ma place n'était plus là, attendu que le peuple avait nommé un nouveau conseil municipal. »

Je répondis à cette injonction que je ne reconnaissais pas le peuple dans ceux qui les avaient désignés ; que je restais à mon poste et qu'il n'y aurait que la force brutale qui pût m'en arracher. Je ne sortis que quelques heures après, lorsqu'on eut apporté un arrêté du préfet Delpech qui dissolvait le conseil municipal.

Vous voyez donc, monsieur, que « le maire que le gouvernement avait nommé » était loin d'être un ancien membre de la Commune. Vous n'auriez pas dû laisser passer une alléguation si grave sans tâcher de la contrôler, et c'aurait été facile.

La déposition jointe au rapport dit encore que lorsque M. Nicolas fut introduit devant les membres de cette terrible Commune révolutionnaire, ils étaient tous armés de revolvers.

Il faut que l'émotion qu'éprouvait M. le colonel Nicolas lui eût bien troublé la vue ; car moi, qui suis resté plusieurs heures au milieu d'eux, je n'ai pas aperçu une seule arme de cette espèce. C'est certainement aussi à cette émotion qu'il faut attribuer l'obséquiosité que montra M. le colonel Nicolas à se mettre à la disposition de cette terrible Commune, au lieu de remplir la mission dont l'avait chargé le conseil municipal légal, qui était celle de faire évacuer l'Hôtel-de-Ville.

Jugez par là du sérieux des hommes sur les renseignements desquels vous avez étayé votre rapport.

J'ai l'honneur, monsieur, etc.

GUINOT, ancien maire de Marseille.

Le gérant du Journal de Roanne a reçu la lettre suivante.

Monsieur le gérant,

Dans votre numéro du 4 mai, vous avez parlé d'une manière inexacte, de la révocation de l'agent Bertassot.

Pour rétablir les faits, je vous prie de publier dans votre prochain numéro, l'arrêté de révocation du dit agent, dont je vous remets copie.

Agréé, etc.

Le maire,

RAFFIN.

Révocation de l'agent Bertassot.

Le maire de la ville de Roanne, vu l'art. 12 de la loi du 18 juillet 1837 ; considérant que le 20 avril 1873, le sieur Bertassot Jean, agent de police a manqué à son service de nuit et que le même jour étant en état d'ivresse, il a battu sa femme et a causé un scandale public dans l'hôtel-de-ville,

Arrête :

Le sieur Bertassot Jean, agent de police est révoqué de ses fonctions.

Fait à l'hôtel-de-ville de Roanne le 2 mai 1873.

Le maire

RAFFIN

On annonce que M. le Dr Noël, membre du conseil général de la Loire pour le canton de Lapacaudière, vient de donner sa démission par suite du mauvais état de sa santé.

Dossier des gendarmes de Lapacaudière.

Nous apprenons à l'instant la nouvelle suivante, que nous donnons sous toutes réserves jusqu'à confirmation officielle :

1° L'illustre brigadier, M. de Saint-Martin, va voir sa retraite liquidée immédiatement, un blâme sévère lui a été infligé par son chef de légion.

2° Les deux gendarmes, auteurs de la violation de domicile que nous avons racontée, changeront de résidence, à leur grand ennui, car l'un d'eux, Poux Albert, a sa famille dans le pays.

Bien que la justice aurait pu intervenir dans cette affaire, cette décision donne satisfaction à l'opinion publique vivement émue dans le pays, depuis que ces gendarmes se montraient assurés de l'impunité.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.

Le Concours pour l'obtention des Bourses vacantes à l'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE COMMERCE de Paris sera ouvert le 21 juillet, à Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux, Nantes, Lille et Nancy.

Le programme détaillé des connaissances exigées des Candidats, pour subir les épreuves, sera envoyé sur demande adressée au Directeur de l'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE COMMERCE de Paris, rue Amelot, 102.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

P. SCHWAEBLE.

Nous lisons dans la Gazette des paysans :

Le Patriote, journal hebdomadaire républicain, vient d'être suspendu par ordre du gouvernement. Nous ignorons les motifs de cette mesure, mais nous sommes heureux d'ouvrir nos colonnes à la rédaction de cette publication populaire, qui combat à côté de nous pour les mêmes principes.

Les abonnés du Patriote recevront donc la Gazette des Paysans, jusqu'au jour où le journal pourra reparaitre comme par le passé.

Nous espérons comme la Gazette que l'heure de la liberté sonnera bientôt pour tous nos confrères suspendus ou empêchés, et que le Patriote ne tardera pas à reprendre la place de combat qu'il occupait avec talent et avec fermeté.

Nous nous empressons de reproduire l'article suivant destiné au Patriote, suspendu, nous ne savons pourquoi.

Un électeur à la campagne

Un médecin de Villedieu sous-bois a écrit le 1<sup>er</sup> mai à la Gazette des Paysans quise publie à Compiègne, la lettre suivante.

A Monsieur le Rédacteur,

Nous venons de vous envoyer un député républicain. C'est un grand succès, mais la bataille a été chaude.

Notre endroit compte, comme vous savez, quinze cents électeurs, tous vigneron, tous ayant leur coin de terre au soleil, tous aimant la Révolution qui les a affranchis et leur a mis le pain à la main. J'avoue que dans le nombre, en cherchant bien, on trouverait quelques royalistes, et cela ne doit pas vous surprendre, puisque vous en avez 27,000 à Paris.

Le chef de notre petite coterie monarchique est un gros propriétaire de vignes, haut en couleur, gras, court, apoplectique, très-bavard et très-rageur, qui se fait appeler M. le baron, long comme le bras. Nos anciens se rappellent vaguement que son arrière-grand-père, avant la Révolution, tenait un moulin dont on voit encore les ruines à l'entrée du vieux faubourg, près de la Roche-Tailée, au saut de la rivière. Mais le fils aîné du bonhomme, ayant acheté des biens nationaux, se désenfarina, et, devenu plus tard intendant des armées, sut si bien manœuvrer sa barque, que Napoléon 1<sup>er</sup> érigea le moulin paternel en baronnie.

M. le baron donc, puisque baron il y a, se mit en tête de nous faire voter tous pour M. le comte de X..., candidat du trône et de l'autel, ancien député bonapartiste, lequel ayant servi sous Napoléon III, ne serait pas fâché de servir sous Henri V ou sous un d'Orléans.

C'est pourquoi, le 19 avril, huit jours avant les élections, nous fûmes avertis par une grande affiche que le lendemain dimanche il y aurait à la maison commune, dans la salle de l'école, une réunion électorale que M. le baron présiderait en personne.

Vous pensez s'il y eut effluence au rendez-vous. Tout le monde voulait voir la mine que le baron aurait en président. Il n'y eut que les malades qui manquèrent à la fête. Tous, jusqu'au paysans des environs, voulurent en être, et, sachant qu'il n'en coûterait rien, plusieurs amenèrent leurs enfants. Je n'ai pas vu pareille foule, même aux sermons du R. P. Toutadieu, pendant la grande mission du Carême.

L'aspect de la salle était imposant. Au près du président, assis gravement entre deux chandeliers, siègeaient, comme assesseurs, deux personnages de noir vêtus, amis de l'évêché, et qui, avaient été conseillers généraux sous la République. Au bout de la table, le maître d'école, l'air important, la plume en l'air, s'appretait à coucher sur le papier les belles choses qui allaient se dire dans cette mémorable séance.

Quand tout le monde fut rangé, M. le président dit que la séance était ouverte. Alors un des deux hommes noirs prit la parole et la garda pendant une heure d'horloge. Il dit de fort belles choses sur la famille et la propriété, sur la religion en péril, sur la captivité du Saint-Père, sur les apparitions de la vierge Marie, sur le débordement des mauvaises passions, sur la candidature de M. Barodet, et il conclut en nous disant que le salut de la société était entre nos mains.

Ayant tout dit, il s'épongea la figure, et il y eut dans l'assistance un murmure d'assentiment. Tout le monde convint qu'il était bien éloquent et que M. le curé ne parlait pas mieux en chaire.

Le baron se leva après lui et débuta par nous dire qu'il n'était pas orateur, ce dont nous fûmes tous convaincus dès les premiers mots qu'il prononça. Il attaqua le candidat républicain avec une grande violence. Il le représenta comme un homme sans principes, sans religion, sans moralité, l'ami des gens de rien, des va-nu-pieds, le chef avoué de tous les communaux du département, et pour tout dire en un mot, le partisan de Gambetta. Il nous vanta ensuite les mérites de M. le comte de X..., son concurrent, l'antiquité de sa race, sa grande fortune, les services qu'il avait rendus à notre commune sous le règne de l'empereur Napoléon III, de regrettable mémoire. Il termina en nous déclarant que si nous ne votions pas pour lui nous serions des sans-cœur et qu'il nous méprisait comme la boue de ses souliers.

Cette conclusion, je dois l'avouer, ne fit pas plaisir à l'assistance. Néanmoins, personne n'osa souffler mot. On méprise le baron, qui est un ladre et un grand coureur de filles, mais on le craint. D'abord, il est très-riche, ensuite il est bien vu à la préfecture, enfin il prête à intérêts, et il tient ainsi par la bourse plusieurs de nos pauvres vigneron, comme on tient un henneton par la patte.

Il se fit donc un grand silence que le baron rompit en disant : « Messieurs, ici toutes les opinions sont libres. Qui veut parler ? » Personne ne bougea. — « Parlez donc, » me dirent tout bas mes voisins. — « A quoi bon ? leur dis-je, nos bulletins parleront pour nous dimanche prochain. »

« — Messieurs, reprit le baron, puisque personne ne veut prendre la parole, nous allons passer au vote. Que ceux qui sont pour M. le comte de X... lèvent la main ! » — Pas une main ne se leva, et il y eut encore un long silence. Le baron était pourpre de dépit. — « Alors, dit-il, que ceux qui sont pour son concurrent lèvent la main ! » Même immobilité, pas un geste, pas un mouvement. Le président regardait les assesseurs regardaient le tapis vert de la table ; le maître d'école toujours, la plume en l'air, regardait le président et les assesseurs. La scène tournait au grotesque. Le baron le comprit et dit : Messieurs, la séance est levée.

Le jeudi 24 avril, une belle calèche s'arrêta devant l'hôtel des Deux-Pigeons. C'était M. le comte de X... qui venait visiter ses bons électeurs. Flanqué du baron et des deux assesseurs, il entra chez tous les notables de la ville, se montra galant avec les dames, fit des cadeaux aux enfants, s'informa des récoltes, accepta un doigt de vin qu'il goûta en connaisseur, plaignit l'état de délabrement de l'Eglise et s'engagea à fournir des fonds pour la réparer. On le trouva charmant, pas fier du tout, et on lui jura que toute la ville voterait pour lui.

Il s'en alla bien content, et pendant les deux jours qui précédèrent l'élection, le baron se montra rayonnant. Il passait dans les rues le regard haut, le chapeau sur l'oreille, et en marchant dans les rues faisait siffler sa badine.

Le 27 au matin, on constitua le bureau. Le baron, en sa qualité de maire, présida, et à ses côtés les deux adjoints. Il y eut grand empressement à voter. Les paysans arrivaient

par groupes, remettaient leurs bulletins soigneusement pliés en quatre, les regardaient tomber dans la boîte et, sans mot dire, s'esquivaient sur la pointe du pied comme des voleurs. Autour de la maison commune, pas d'attroupement, pas un cri ; dans les auberges, pas un mot de l'élection. Ce silence et cette discrétion me parurent être de bon augure : car le suffrage universel, dans nos campagnes, est craintif et sournois.

Sur 1,500 inscrits, 1,350 avaient voté. Jamais on n'avait vu si peu d'abstentions. Quand on eut procédé au dépouillement, il se trouva que le candidat républicain avait 1,315 voix et M. le comte de X... 35, y compris celles du baron, du curé, de son vicaire et des deux assesseurs.

De ma vie je n'oublierai la figure que fit le baron quand le résultat fut connu. Deux ou trois fois il essaya de parler, mais en vain : la rage l'étranglait au point qu'il fut obligé de dénouer sa cravate. Comme il se levait pour sortir : « Canailles, murmura-t-il, laissez faire, l'Assemblée vous bâillonnera ! » Etant voisin du bureau, j'entendis cette menace qui me fit bouillonner le sang. J'avoue que j'aurais dû me taire, mais la colère l'emporta sur la prudence. — « Vous ne bâillonneriez rien du tout, lui dis-je. Nous nous moquons de vous et de l'Assemblée. Vous ne pouvez rien : le pays n'est pas avec vous. Le pays est pour M. Thiers et pour la République. Nous ne sommes plus au temps de Bonaparte. Notre maître, aujourd'hui, c'est le suffrage universel, et, devant le suffrage, tous sont égaux, tous entendez-vous, les meuniers et les barons. »

Pendant que je parlais, les assistants effrayés de mon audace, gagnaient tout doucement la porte, en sorte que je me trouvais seul avec mon interlocuteur. « Savez-vous, me dit-il en serrant les poings, que si nous devenons les maîtres nous vous enverrons à Cayenne. — Et nous, répondis-je, nous ne vous y enverrons pas : nous vous méprisons trop pour cela. »

Là-dessus, je le quittai et rentrai chez moi bien soulagé, et bien heureux de cette triomphante journée.

Votre serriteur dévoué,  
Julien LHOSTE,  
Médecin, à Villedieu-sous-Bois.  
le 13 mai 1873.

Nous voulions publier aujourd'hui une délibération importante du conseil municipal de Roanne du 13 mai courant, sur la question du chemin de fer de Roanne à Digoin.

Cette délibération contient un mémoire de M. Coutaret et des renseignements fournis par M. Audiffred.

A la dernière heure nous avons été arrêtés par un scrupule : Nous nous sommes demandés si la publication de cette délibération ne serait pas poursuivie comme contenant une appréciation d'une séance du conseil général.

Nous avons soumis le cas à plusieurs juriconsultes qui nous ont invité à différer cette publication jusqu'à la semaine prochaine ; à ce moment nous pourrions reproduire le procès-verbal du conseil général et par suite apprécier.

Nos adversaires auront donc encore huit jours pour parler à leur guise, et sans contrôle.

THÉÂTRE DE ROANNE

Aujourd'hui dimanche, 18 mai 1873.

UNE SEULE ET UNIQUE REPRÉSENTATION

D'un des grands succès de Paris.

L'ANGE DE MINUIT

Grand drame fantastique en 6 actes, par Th. BARRIÈRE et E. PLOUVIER.

M. FRANCIS GÉNIN, remplira le rôle du docteur Ary Körner.

Mlle VICTORINE GÉNIN, celui de L'Ange de Minuit.

AVIS

Toute la troupe joue dans cet ouvrage qui est monté avec un grand luxe de costumes.

A LA DEMANDE GÉNÉRALE LES

VIRTUOSES DU PAVÉ

Opérette en 1 acte, musique d'Auguste LÉVELLÉ paroles de M. WILLIAM BUSNACH.

Caisse d'épargne de Roanne

Mouvement du 21 au 13 mai 1873.

Versement reçus de 25 dépositaires, dont 9 nouveaux . . . . . 5635 00 fr.  
Remboursements à 21 dépositaires, dont 6 ont été soldés. . . . . 4090 12 fr.

**Sur les genoux de l'Eglise.**

UN CHASTE FRÈRE DE PARAY-LE-MONIAL

Cours d'Assises de l'Ain

Audience du mardi 29 avril.

Le sieur François Bochaton, âgé de 33 ans, frère des écoles chrétiennes, en religion, frère Vidal-Césaire, en dernier lieu résidant à Paray-le-Monial, a comparu mardi aux assises, sous l'inculpation d'attentats à la pudeur, commis, tentés ou consommés à Saint-Rambert, Meximieux et Paray-le-Monial, sur vingt enfants de moins de 13 ans, avec cette circonstance que Bochaton était l'instituteur de ces enfants.

Condamnation à l'art. 331, 333 du Code pénal.

La cour a décidé que les débats de cette affaire auraient lieu à huis clos.

Les charges dirigées contre l'accusé étaient si accablantes que le ministère public, par respect pour la cour et pour les personnes présentes à l'audience, a considéré comme inutile de se faire l'organe de la société outragée; il laissa la parole au défenseur, qui fit de généreux efforts pour obtenir en faveur de l'accusé le bénéfice des circonstances atténuantes.

Le jury a rapporté un verdict affirmatif sur la culpabilité de Bochaton et la cour a condamné celui-ci à dix années de travaux forcés.

**MODES**

La mode du jour est le foulard de l'Inde pour robes et costumes.

**EXPOSITION GÉNÉRALE** de toutes les riches robes nouvelles en soieries de l'Inde, depuis 17 francs la robe jusqu'à 2 et 300 fr. la robe, à la colonie des Indes. Entrepôt général, 114, rue Rivoli, 114. Bouquet Pompadour, dessin nouveau sur toutes les teintes nouvelles, et parmi les plus nouvelles, nous citerons : Paon clair, paon foncé, 200 gris différents, vert du Nil, scarabée, lilas de Perse, violette de Parme, bleu Céleste-Empire, Azuline, rose de Chine, bleu marin, fleur de pêcheur, violet Monseigneur, Teoutrelle, Hortensia, Ozaka, gris argent, etc., etc. Envoi d'échantillons et marchandises franco.

**COURS DE CHANT ET DE PIANO**

Pour les jeunes personnes les lundis et vendredis, à 5 heures, par Mme CANU-ANDREA, élève du conservatoire de Paris.

**Leçons d'Harmonie et composition Musicale.**

30, Rue Nationale, Maison PETIT.

**AVIS**

LA CHAMBRE SYNDICALE des Entrepreneurs de la ville de Roanne, ayant fait imprimer des SÉRIES DE PRIX pour tous les corps d'état qui concernent la construction, prévient MM. les Architectes, Entrepreneurs, Tailleurs de pierre, Maçons, Charpentiers, Menuisiers, Plâtriers, Zingeurs, Plombiers, Fondeurs et Couvreurs qu'ils trouveront cet ouvrage chez M. Durand, libraire à Roanne, au prix de 10 francs.

Ce livre est non seulement utile aux entrepreneurs; mais il est encore indispensable à tous ceux qui veulent faire exécuter des travaux; avec ces SÉRIES DE PRIX, chaque propriétaire pourra se rendre compte d'avance des dépenses qu'il veut faire et vérifier ensuite les mémoires de son entrepreneur.

**AVIS A MM. LES AGRICULTEURS**

Le jeudi 22 mai, à midi, il sera procédé à la requête des liquidateurs de la société Etienne Dereure et Co, à la vente aux enchères publiques, en la ville de Lapalisse: 1° Du cheptel de la Vacherie de la Motte, à 2 kilomètres de la ville de Lapalisse; ce cheptel est composé de 40 bêtes à cornes d'espèces charollaise ou durham, dont plusieurs ont été primées dans les concours régionaux; 2° D'un matériel agricole important; 3° Et de 5 foris chevaux et des voitures servant à l'exploitation des Moulins de Lapalisse.

**JOURNAL DE LA JEUNESSE.** — Sommaire de la 24<sup>e</sup> livraison (17 mai 1873). — TEXTE: Le Violon de la Sapinière, par M<sup>me</sup> Colomb. — Les Premiers Explorateurs des Régions Arctiques: Guillaume Barentz, par Lucien d'Elne. — Les Orphelins, par Blanche Suryon. — Les Débuts d'un jeune homme dans le Monde, par Bertall. — Un Martyr du dévouement. — Tremblement de terre de San-Salvador. — Causerie du Jeudi: les Jeux Floraux.

Dessins par Adrien Marie, P. Van Looy, Bertall, Sellier.

Bureaux à la librairie HACHETTE, boulevard Saint-Germain, n° 79, à Paris.

**MERCURIALE**

	St-Pourçain.	Roanne
	3 Avril.	2 mai
Froment, 1 <sup>re</sup> q. d. déc.	5 44	5 50
Froment, 2 <sup>e</sup> qualité.	5 25	5 30
Froment, 3 <sup>e</sup> qualité.	» »	3 00
Seigle, 1 <sup>re</sup> qualité...	3 08	2 90
Seigle, 2 <sup>e</sup> qualité...	2 80	2 70
Seigle, 3 <sup>e</sup> qualité...	2 60	1 50
Orge, double décal...	2 96	1 50
Avoine.....	1 81	0 70
Haricots.....	» »	7 30
Farine, 1 <sup>re</sup> qté. 125 k.	60 00	6 30
Farine, 2 <sup>me</sup> qualité..	54 00	5 40
Farine, 3 <sup>e</sup> q. barilletée	» »	» »
Pain de luxe, le kil...	» »	» »
Pain blanc.....	00 44	0 50
Pain de ménage....	00 38	0 50
Foin, les 100 kil.....	40 »	» »
Paille.....	15 »	» »
Oufs la douzaine...	» »	» »
Beurre le kilo	» »	» »

Pour tout ce qui doit être signé  
L. gérant, V. CARTAY.

Roanne, imprimerie G. BONNETON.  
Maison à Paris, rue Ste-Foy, 18.

**Un Prêtre** a inventé un remède d'une efficacité certaine (facile et insensible) guérissant à vie, les cors et toutes affections des pieds. Envoyer 3 fr., en timbres-poste ou mandat; on le recevra de suite et franco avec l'instruction. **MARTIN**, 30, faubourg Montmartre, Paris.

**SOCIÉTÉ CIVILE**

DE LA

**FORET DE BÉLESTA**

(ARRIÈRE)

**RÉUNION DES ACTIONNAIRES**

Le mardi 10 Juin 1873.

Messieurs les actionnaires de la Société civile de la forêt de Bélesta sont convoqués à se réunir le dix juin mil huit cent soixante-treize, à deux heures et demie du soir, dans la salle d'audience du tribunal civil de Roanne (Loire), en assemblée ordinaire et extraordinaire pour:

1° Entendre et approuver le compte-rendu des opérations qui ont eu lieu du trente-un mars mil huit cent soixante-douze au trente-un mars mil huit cent soixante-treize;

2° Nommer un membre du Comité de surveillance, pour cinq ans, en remplacement du membre sortant, qui peut être réélu;

3° Approuver toutes acquisitions, ventes et transactions faites dans l'intérêt de la Société et prononcer sur tous les intérêts d'icelle, conformément aux statuts.

Il est observé:

1° Qu'il ne sera admis à l'assemblée que les titulaires d'actions ou leurs cessionnaires, d'après le registre des transferts, mais que chaque intéressé peut se faire représenter par un mandataire en vertu d'acte notarié et légalisé, pourvu que ce mandataire soit lui-même intéressé, et que les mandataires seront tenus de déposer leurs pouvoirs notariés sur le bureau de l'assemblée;

2° Que les héritiers d'actionnaires décédés sont tenus de justifier de leurs qualités pour recevoir leurs dividendes.

3° Que tous les copropriétaires indivis sont obligés de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne;

4° Que le dix juin et jours suivants, les dimanches et fêtes exceptés, il sera payé, au bureau de la Société, à Roanne, rue de la Paroisse, de huit heures du matin à midi, un dividende de trois pour cent contre quittance et sur la production des titres d'actions, pour y mentionner le paiement, et que les dividendes qui ne seront pas perçus dans les cinq ans de leur exigibilité sont prescrits au profit de la Société.

Roanne, le 15 mai 1873.

Le gérant,

VALLAS.

Vu par les membres du Comité de surveillance:

DE GIRARDIER, président; A. HÉRAIL, vice-président; Narcisse ANDUZE, VIAL, E. DUSAUZEY.

Conservation de la santé par les  
**PILULES DE FAMILLE**  
Hygiéniques, sont purgatives, dépuratives, et stomachiques.  
Contre les constipations opiniâtres, migraines, maux d'estomac, de reins, irritations d'intestins, congestions cérébrales, etc.  
Prix, 3 fr. et 2 fr. Pharmacie BARRAJA, 113, cours Lafayette Lyon.  
Dépôt chez tous les principaux pharmaciens de Paris et de province.

**DEPUIS LE 15 AVRIL COURANT**

**REOUVERTURE**

DE

**L'HOTEL DU CENTRE**

Et restaurant FELIX.

10, rue Bourrassières à Roanne.

Tenu par FÉLIX LAUPRÉTRE

Une maison de fabrique demande un employé pour tenir les livres et faire la vente.

S'adresser au rédacteur du Courrier.

**A LOUER DE SUITE**

UN

**VASTE EMPLACEMENT**

Situé rue Traversière, 18.

S'adresser à M. J. DÉCHAVANNE.

**PLUS DE MERCURE!!!**

Les DRAGÉES DUCOR, toniques, dépuratives, garanties sans mercure, sont infatigables contre les maladies secrètes des deux sexes, récentes ou chroniques, étonnément les plus invétérées, rebelles à tous traitements, maladies de vessie, incontinences ou rétentions d'urine. Trait. sans privation ni régime. Note explic. La boîte, 3 fr. L'inventeur DUCOR, ph. à Toulouse, rue Matabiau, 68, expédie franco, contre timb.-poste ou mandat, retour du courrier.

**AVIS G. ISSALÈNE**

Horloger-bijoutier, rue Nationale, 10.

Prévient le public, que son magasin étant en réparation pour cause d'agrandissement, il pourra comme par le passé, satisfaire aux besoins des personnes qui voudront bien continuer à l'honorer de leur confiance soit pour la vente soit pour toutes espèces de réparations.

Le public est prié de passer dans le corridor de M. RICHALAND, porte à gauche.

**PLUSIEURS**

**CHAMBRES GARNIES**

Boulevard du Midi

et rue Beaulieu, près les Promenades

S'adresser à Mme Vve JOURLIN, boulevard du Midi.

**CAFE-RESTAURANT**

TIENT DES PENSIONNAIRES

**INJECTION VRAIE INFALIBILE!!!**

La seule guérissant les écoulements les plus anciens. Un flacon suffit. Prix 4 fr. avec prospectus, Pharm. BARRAJA, c. Lafayette, 115, Lyon.



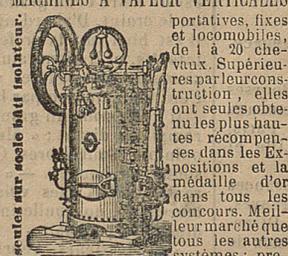
**BELLE MAISON A VENDRE**

Située place St-Jean en face la rue des Planches.

Cet immeuble complètement réparé, a trois étages au-dessus du rez-de-chaussée, pouvant servir à diverses industries, telles que café, restaurant, magasin de nouveautés, etc. En outre d'une vaste salle, il y a 17 pièces en parfait état.

Cette MAISON d'un revenu annuel de 1,800 fr. est offerte au prix de 26,000 fr. S'adresser à MM. ROUCHON et PÉRARD propriétaires à Roanne. 56.

**MACHINES A VAPEUR VERTICALES**



portatives, fixes et locomobiles, de 1 à 20 chevaux. Supérieures par leur construction, elles ont seules obtenu les plus hautes récompenses dans les Expositions et la médaille d'or dans tous les concours. Meilleur marché que tous les autres systèmes; prenant peu de place, pas d'installation; arrivant toutes montées, prêtes à fonctionner; brûlant toute espèce de combustible; conduites et entretenues par le premier venu; s'appliquant par la régularité de leur marche à toutes les industries.

Envoi franco du prospectus détaillé. J. HERMANN-LACHAPELLE 144, rue du Faubourg-Poissonnière, Paris.

**A LOUER DE SUITE**

**VASTE MAGASIN**

Et dépendances

Situé rue Neuve-des-Bourrassières, 12

S'adresser à M. de Rollat-Pochain, propriétaire, ou à M. Balouzet-Déchaux. 110

**DEMANDEZ**  
LES EAUX MINÉRALES, LES LIMONADES GAZEUSES DE  
**RENAISON CHANTERET**  
Supérieures aux eaux et limonades de toutes les autres sources similaires  
**EXIGEZ**  
Sur les étiquettes et sur les bouchons pour éviter toute confusion  
**RENAISON-SOURCES-CHANTERET**  
ADMINISTRATION ET ENTREPOT  
Rue Nationale, 83, Roanne (Loire).  
M. J. Coutaudier, contre maître à Saint-Alban pendant 12 ans, de 1860 à 1871, dirige aujourd'hui l'exploitation des Sources Chantaret.

**200,000 CURES AUTHENTIQUES**  
Les prescriptions des plus hautes sommités médicales prouvent que les gastrites, dysenteries, constipations chroniques, opiniâtres, hémorrhoides, la goutte, les rhumatismes, l'asthme, les catarrhes, glaires, pâles couleurs, les maux provoqués par les retours d'âge, les éruptions, dartres, enfin toutes les maladies de l'estomac, du foie, des intestins, de la peau et du sang sont guéries radicalement par la GRAINE DE MOUTARDE BLANCHE DE DIDIER. Nul traitement n'est plus simple, plus sûr et moins dispendieux; ses merveilleuses vertus médicales attestent pleinement la popularité de cet incomparable médicament.  
DIDIER, 20, boulevard Poissonnière, Paris. — Dépôt chez: Bonnevue, épicerie, rue Ste-Elisabeth à Roanne, — chez Claveloux, épicerie, grande rue Montbrison, — chez Mmes Pétrament et Gauthier, débitantes de tabac, place Marengo, à St-Etienne. 211

**RENAISON -SOURCES- CHANTERET**  
PRÈS ROANNE LOIRE  
**EAUX MINÉRALES NATURELLES**  
APÉRITIVES, TONIQUES, FORTIFIANTES, DIGESTIVES, STIMULANTES  
Les plus gazeuses des eaux de table, fraîches et d'une limpidité parfaite.  
Ces eaux supportent les transports les plus longs, sans éprouver la moindre altération et conservent loin des sources toutes leurs qualités bienfaisantes;  
Mêlées avec le vin, qu'elles ne décomposent pas, avec les liqueurs, les sirops, elles leur communiquent un goût très-agréable.  
Elles ne sont pas irritantes; l'usage habituel de ces eaux, soit pures, soit coupées avec le vin, n'offre aucun inconvénient; c'est un avantage marqué sur la plupart des eaux minérales employées comme eaux de table.  
**EAUX ET LIMONADES GAZEUSES**  
Ces Eaux et Limonades s'obtiennent avec le gaz naturel qui se dégage des sources minérales, recueilli à leur surface, et avec l'eau si pure de la vallée de Rensaison.  
Elles sont hygiéniques, rafraîchissantes, salutaires et très-agréables. Elles peuvent se conserver plusieurs années sans aucune altération.  
ADMINISTRATION ET ENTREPOT  
**RUE NATIONALE, 82, ROANNE (LOIRE)**